

seulement pour ce qui est des sommes versées aux familles vivant dans des circonstances semblables mais aussi pour ce qui est de certains éléments des régimes, comme les critères d'admissibilité, la façon de traiter le revenu que gagnent les assistés sociaux, les procédures d'appel, et ainsi de suite. Le problème des procédures d'appel est des plus sérieux, mais je n'ai pas le temps d'en parler plus longuement.

Le régime d'assistance publique du Canada ne touche à peu près pas les pauvres travailleurs, ceux qui, même employés à plein temps, n'arrivent pas à gagner un minimum convenable. Ceux qui n'ont qu'un revenu partiel sont défavorisés par les faibles exemptions sur le revenu gagné prévues par les régimes provinciaux d'assistance sociale. Le fonctionnement du Régime d'assistance publique du Canada a aussi fait ressortir récemment la nécessité d'une intégration plus poussée de ses services aux autres programmes fédéraux et provinciaux.

Le gouvernement libéral n'a pas pris de mesures concrètes pour améliorer le fonctionnement du Régime d'assistance publique du Canada. Au contraire, il a pris récemment des dispositions visant des changements qui aggraveront sans doute les difficultés actuelles. Je veux parler, bien entendu, de la proposition que le gouvernement fédéral a faite aux ministres provinciaux du Bien-être et selon laquelle le Régime d'assistance publique du Canada serait modifié de façon que le gouvernement fédéral subventionnerait les programmes prévoyant une vérification du revenu des requérants, ce qui permettrait aux provinces d'instaurer un régime de revenu garanti. Cette proposition, si on l'adoptait, accentuerait les disparités régionales et défavoriserait les provinces pauvres, qui ne peuvent pas se permettre de payer 50 p. 100 du coût total d'un programme semblable. Nous avons déjà vu que l'aide des provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada varie entre \$2,256 et \$4,020. La proposition fédérale ne fait rien pour combler cet écart qui augmentera vraisemblablement à mesure que les provinces nanties progresseront avec l'aide de programmes de revenu garanti, alors que les provinces moins favorisées marqueront le pas.

L'assistance fournie varie tout autant que les sommes versées, ce qui soulève la question de la transférabilité. Dans le document de travail intitulé: «Sécurité du revenu et services sociaux», le gouvernement fédéral dit aux pages 71 et 73, qu'en raison du fait que les Canadiens se déplacent tellement et aussi fréquemment d'une province à l'autre, «il est important pour les gens en question que leurs prestations de sécurité du revenu soient transférables», et «pour cette même raison, il est important également que les mesures de soutien du revenu soient raisonnablement uniformes dans tout le pays.» Les régimes provinciaux de revenu garanti rejettent cette philosophie fédérale. La transférabilité est certainement un problème qui découle de la nouvelle proposition du gouvernement.

En raison des différences qui existent entre les divers programmes provinciaux de soutien du revenu et des paiements qu'ils prévoient, l'application par le gouvernement fédéral de la modification proposée soulèverait de graves difficultés. La question qui se pose est de savoir comment s'y prendre pour maintenir des normes nationales à l'avenir si chacune des provinces adopte son propre régime de revenu garanti ou, ce qui est plus grave

[M. Marshall.]

encore, si elles refusent l'offre du gouvernement fédéral pour mettre sur pied un régime de leur cru.

Il va de soi que la mise en vigueur d'un amendement comme celui-là au Régime d'assistance publique du Canada ne ferait qu'empirer la situation qui admet déjà toute une gamme de normes provinciales de bien-être social. Dans le Livre blanc sur la sécurité du revenu, le gouvernement libéral a rejeté la thèse du revenu annuel garanti en disant qu'il est trop dispendieux et que les Canadiens ne pouvaient s'en payer le luxe à l'heure actuelle. Le gouvernement revient maintenant sur ses pas en offrant de partager avec les provinces le coût d'un régime de ce genre.

Il semble bien que le fédéral ait songé à cette recommandation il y a fort peu de temps, car il est difficile de la concilier avec les déclarations du premier ministre (M. Trudeau) lors d'un programme télévisé le mois dernier, déclarations qu'on retrouve dans le *Montreal Star*, livraison du 8 juin. Le premier ministre a alors dit au sujet du régime préconisé par le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Castonguay:

S'il croit qu'il va payer un revenu annuel garanti au Québec, grâce à l'argent des contribuables de l'Ontario ou de l'Alberta, ce n'est pas notre gouvernement qui le laissera faire.

Dans l'ensemble, les initiatives récentes du gouvernement au titre du Régime d'assistance publique du Canada sont donc incohérentes et ne peuvent vraisemblablement qu'aggraver les difficultés actuelles si l'on applique cette mesure de soutien du revenu. Ces problèmes doivent être résolus de façon satisfaisante avant qu'on intègre tout autre programme important comme celui du revenu annuel garanti à la structure du Régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement libéral n'a aucune excuse pour présenter de ces plans de lutte contre la pauvreté mal conçus et mal organisés. D'autres pays prennent de l'avance sur nous dans le domaine du bien-être social tandis que le Canada piétine sur place. Encore la semaine dernière, le Congrès américain a approuvé une révision complète du régime de bien-être en le prenant dans sa presque totalité sous sa tutelle et en déterminant pour la première fois un revenu national pour les familles pauvres. Le gouvernement canadien n'a aucune excuse pour tergiverser plus longtemps.

Il est donc évident, d'après tous les faits soumis, que les mesures prises par le gouvernement au pouvoir en vue de vaincre la pauvreté laissent atrocement à désirer et ne pourront jamais être considérées comme visant à faire échec à la misère. Quand le ministre des Finances a envisagé la préparation d'un budget et la réforme fiscale, il aurait dû entreprendre un programme de lutte réelle et effective contre la pauvreté, car nul dans son cabinet ne l'a fait. Je conclus, monsieur l'Orateur, en lançant un défi au gouvernement libéral...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. J. G. Lind (Middlesex): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole au nom des électeurs de Middlesex. La majorité des gens de cette région sont soulagés du fait que le budget prévoit des dégrèvements d'impôt pour les soutiens de famille mariés jusqu'aux échelons les plus élevés du groupe de contribuables à revenus moyens. Le ministre des Finances (M. Benson)